

## PROCÈS-VERBAL du Conseil d'Administration du 14 mai 2011

L'an deux mille onze le quatorze mai, à treize heures trente, les membres du Conseil d'Administration de l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN) ASBL se sont réunis à Namur sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 4 mars 2011.

Le Conseil d'Administration est présidé par Mr Francis VENTER en sa qualité de Président de l'ASCEN. Le secrétariat est assuré par Mr Philippe VANGROOTLOON, en sa qualité de Secrétaire de l'ASCEN.

Le Président constate que les quatre membres du Conseil d'Administration sont présents, à savoir le Président Mr Francis VENTER, le Vice-président Mr Philippe DEMOULIN, le Trésorier Mr Jean-Marie MENGEOT et le Secrétaire Mr Philippe VANGROOTLOON.

Le nombre total de voix est ainsi de quatre. Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise selon les statuts, à savoir à la majorité absolue des administrateurs présents ou représentés. Il est rappelé qu'en cas de parité des voix, celle du Président est prépondérante.

Puis, le Président lit l'ordre du jour de la présente réunion :

1. État des lieux des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010
2. Présentation du budget pour l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2012
3. Divers

Le Président ouvre ensuite les débats sur les points figurant à l'ordre du jour :

### **1. APPROBATION DES COMPTES 2010**

Après présentation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés par Mr Jean-Marie MENGEOT (voir document en annexe), en sa qualité de Trésorier de l'association.

Les comptes 2010 sont adoptés à l'unanimité. Ils sont exposés dans le document en annexe du présent procès-verbal pour être soumis à l'Assemblée Générale de l'ASCEN.

## **2. APPROBATION DU BUDGET 2012**

Après présentation des budgets des exercices 2011 et 2012, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget 2012 tel qu'il lui a été présenté par Mr Jean-Marie MENGEOT, en sa qualité de Trésorier de l'ASCEN.

Le budget 2012 est exposé dans le document en annexe (avec le budget 2011) du présent procès-verbal pour être soumis à l'Assemblée Générale.

## **3. DIVERS**

a) Le prix de l'abonnement est, pour une période de 12 mois prenant cours le 12 mars 2011, de 14,35 €, inchangé par rapport à 2010. Ce kit d'hébergement fourni par Amen.fr comporte 1 adresse mail, 1Go pour l'hébergement mail, 1 Go pour l'hébergement html.

Continuerons-nous avec ce kit d'Amen.fr en 2012 ? Il a été décidé à l'unanimité – sauf événement futur ou décision future contraire - de prendre à nouveau le même hébergement pour 12 mois à partir du 12 mars 2012.

b) Divers membres adhérents ont quitté notre association du fait du non-paiement de leur cotisation 2011. Il s'agit des membres et club suivants :

- club Waterloo Astronomie
- Maxime RICHIR
- Pierre MEURISSE
- Elisabeth JOWA
- Thierry MAQUET
- Pierre WALHAIN
- Christophe CHAUDY

Le conseil d'Administration prend acte de ces abandons par défauts de paiement. Il convient aussi que ces membres pourront recouvrer leur statut de membre adhérent à tout moment par simple paiement de la cotisation annuelle.

c) Pierre MASSAER a décidé de ne plus être membre effectif individuel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il devient, à partir de cette date, délégué du club Astro Namur.

d) Les 4 administrateurs sont devenus membres effectifs individuels à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ils ne seront plus délégués de leur club respectif. De nouveaux délégués ont été nommés dans chacun de ces 4 clubs membres effectifs.

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)  
ASBL

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, de ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été lu et approuvé en fin de séance.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à quatorze heures.



Francis VENTER  
Président



Philippe VANGROOTLOON  
Secrétaire